


SPA ICE AWAY

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	: SPA ICE AWAY		
Code du produit	: 29-07390	Autres moyens d'identification	: Non disponible.
Fournisseur	: Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541	Manufacturier	: Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541
Utilisations identifiées	: Produits de consommation: Antigel pour tuyaux Piscine et Spa Cette fiche signalétique est fournie à titre informatif seulement. Ce produit n'est pas réglementé par le SIMDUT. Ce produit est réglementé par le RPCCC.	Utilisations non recommandées	: Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.
Date d'édition (AAAA-MM-JJ)	: 2019-11-14		
En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)			

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les informations contenues dans cette section concernent le produit tel que livré. Contactez votre directeur de compte afin d'obtenir de l'information supplémentaire concernant l'identification des dangers liés aux formes diluées du produit.

Classification du produit	: LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B		
Mention d'avertissement	: Attention	Pictogrammes de danger :	
Mentions de danger	: Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation des yeux.		
<u>Conseils de prudence</u>			
Généralités	: Liquide et vapeurs inflammables. Manipuler avec soin. Lire l'étiquette avant utilisation. Garder hors de la portée des enfants.		
Prévention	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Des équipements de protection spécifiques sont suggérés pour ce produit. Consulter la section 8 pour les détails.		
Intervention	: Rincer avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.		
Stockage	: Liquide et vapeurs inflammables. Stocker à l'écart des combustibles, de la chaleur extrême et des oxydants. Consulter la section 7 pour plus d'information.		
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.		
Éléments d'une étiquette complémentaire	: Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 4%		
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Aucun connu.		

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation : Mélange

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
Alcool éthylique	64-17-5	10 - 30
1,2-Propylène glycol	57-55-6	1 - 5

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Contact avec la peau	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Note au médecin traitant	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Agents extincteurs inappropriés	NE PAS utiliser de jet d'eau.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Produit de décomposition thermique dangereux	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Amorcer les procédures en cas de déversement si nécessaire.
Protection individuelle	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Méthode de nettoyage	Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Rincer à l'eau pour le nettoyage final.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Entreposage et Incompatibilité	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Ethyl alcohol	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 1880 mg/m ³ 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 1000 ppm 8 heures. VEMP: 1880 mg/m ³ 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). STEL: 1000 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). STEL: 1000 ppm 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures.
1,2-Propylène glycol	CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aerosol only. TWA: 155 mg/m ³ 8 heures. Forme: Vapour and aerosol. TWA: 50 ppm 8 heures. Forme: Vapour and aerosol.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Pour les utilisations manufacturières ou industrielles il peut être pertinent de: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser de l'équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale

Les expositions intenses ou prolongées peuvent nécessiter le port de lunettes de sécurité.

Mains et Protection du corps

Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation. Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter le port de gants résistants aux produits chimiques. Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.	pH	Non disponible.	Point d'éclair	Vase clos: 23 à 37.8 °C (73.4 à 100 °F)
Couleur	Rouge.	Densité relative	0.95	Point de fusion	> -50 °C (> -58 °F)
Odeur	Alcoolisée.	Viscosité	Non disponible.	Point d'ébullition	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.	Tension de vapeur	Non disponible.	Point d'inflammation	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.	Densité de vapeur	: Non disponible.	Taux d'évaporation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.	Température d'auto-inflammation	: Non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/ eau	: Non disponible.	Inflammabilité (solides et gaz)	: Non disponible.		
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.					

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.
Matériaux incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
Conditions à éviter	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforeur, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voie d'exposition	Non disponible.	
Contact avec les yeux	<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u> Peut causer une irritation des yeux.	<u>Symptômes</u> Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Ethyl alcohol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
1,2-Propylène glycol	DL50 Cutané	Lapin	20800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	20000 mg/kg	-

Renseignements sur les effets toxicologiques

Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Sensibilisation	Non disponible.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données sur l'écotoxicité


Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Ethyl alcohol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines
1,2-Propylène glycol	Aiguë CE50 >110 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1020000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures

	Aiguë CL50 710000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Persistance et dégradation	: Inconnu	Potentiel de bioaccumulation	: Inconnu
Mobilité dans le sol	: Inconnu	Autres effets nocifs	: Inconnu

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Número ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage	Placard TMD
Classification pour le TMD	UN1987	Alcool, N.S.A. (Alcool éthylique)	3	III	

Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3).

Autres informations : Se référer aux documents d'expédition pour l'information spécifique concernant le DOT, IMDG ou l'IATA.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : Éthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Listes internationales

États-Unis : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES INFORMATIONS

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Danger sur la santé	0
Risque d'incendie	3
Réactivité	0
Protection personnelle	

Date d'édition/Date de révision (AAAA-MM-JJ) : 2019-11-14

Élaborée par : Département des affaires réglementaires
Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.